

Cycles de travail :

Les précisions apportées par le DGPN...

Après la faible mise en place de la vacation forte, M. Eric Morvan, DGPN, apporte dans un courrier, adressé aux organisations syndicales, des précisions sur l'évolution à venir des cycles de travail...

- ➡ La réunion des derniers CT départementaux va se finaliser dans les prochains jours;
- ➡ La liste des services autorisés à mettre en place la vacation forte va être arrêtée;
- ➡ Une mission d'évaluation des différents cycles mis en place sera conduite sur l'année 2018;
- ➡ Les modalités de cette évaluation seront présentées dans les comités techniques centraux et départementaux;
- ➡ La médecine de prévention sera associée à l'évaluation.

« L'UNSA Police n'acceptera pas que les services ayant opté pour la vacation forte soit remis en cause et veillera à ce que les exigences de la directive européenne sur la santé et la sécurité au travail soient prises en compte. »

Le bureau national UNSA Police





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DGPN/Cab/N° 17-34930

Paris, le 13 OCT. 2017

Monsieur le secrétaire général,

La réforme des cycles horaires, engagée en 2015, et qui a conduit à rénover le cadre général du temps de travail dans la police nationale, touche à sa fin. La mise en place du nouveau cycle de vacation forte constitue un enjeu opérationnel et de gestion des personnels important dans certains services ou unités de la police nationale.

Ce dossier doit être prochainement finalisé. Il convient, pour ce faire, d'attendre le terme des consultations des comités techniques départementaux appelés à formuler un avis sur les projets de réforme des cycles horaires. Les derniers comités seront réunis dans les tous prochains jours, à la diligence des préfets.

Dès lors qu'une vision globale et exhaustive pourra être portée sur le dossier, les décisions seront arrêtées, non sans avoir tenu, avec les organisations syndicales représentatives au niveau national, une ultime réunion de travail.

Cette question n'est pas sans impact sur la question des effectifs ni sur la capacité opérationnelle des services. Elle devra par ailleurs se conjuguer avec les exigences de la directive européenne sur la santé et la sécurité au travail, qui donne actuellement lieu à une concertation menée par la DRCPN.

C'est au regard de l'ensemble de ces éléments qu'une stratégie de long terme devra être arrêtée.

Monsieur Philippe CAPON
Secrétaire général
UNSA Police – FASMI
25, rue des Tanneries
75013 PARIS

En tout état de cause, une fois arrêtée la liste des services autorisés à mettre en œuvre le cycle de la vacation forte, je prescrirai à l'inspection générale de la police nationale une mission d'évaluation à conduire tout au long de l'année 2018, sur différents types de services comme sur les différents cycles.

Les enjeux sont trop importants pour que cette évaluation ne soit pas menée de façon très approfondie, prenant en compte non seulement les aspects opérationnels au regard de l'accomplissement de nos missions, mais également ceux tenant à la sécurité, l'hygiène et la santé des personnels. J'entends donc que cette évaluation soit menée selon un protocole rigoureux, dans un cadre pluridisciplinaire associant, en particulier, la médecine de prévention.

Les modalités de cette évaluation seront évidemment présentées aux représentants du personnel, au niveau central comme dans les services territoriaux, le moment venu.

Telles sont les précisions que je souhaitais vous apporter sur cet important dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,
directeur général
de la police nationale



Éric MORVAN